

Le système fédéral d'accès à l'information : le point de vue de la Commissaire

Caroline Maynard,
Commissaire à l'information du Canada

Atelier national de recherche sur les revendications
Le 15 avril 2026



Information
Commissioner
of Canada

Commissaire
à l'information
du Canada

Mises à jour depuis notre dernière rencontre

- Renouvellement de mon mandat pour une durée de sept ans
- Intérêt accru du Parlement et des médias
- Lancement de l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information*
- Environnement en évolution : [utilisation accrue des outils de collaboration numérique](#), défis en matière de gestion de l'information, croissance de la mésinformation et de la désinformation, évolution rapide de l'IA

L'accès à l'information : où en sommes-nous?

Gouvernement

Leadership

Responsable de
l'administration de la
*Loi sur l'accès à
l'information*

Dirige l'examen
législatif

Institutions

Répondent aux
demandes d'accès à
l'information

Coupes dans les
équipes AIPRP et les
secteurs de
programme qui
détiennent les
documents

Demandeurs

Présentent des
demandes d'accès et
s'attendent d'obtenir
l'information dans un
délai de 30 jours,
comme le prévoit la
Loi

S'intéressent aux
mesures et aux
décisions prises par le
gouvernement

Commissariat à l'information

Fait respecter le droit
d'accès à
l'information

Enquête sur des
milliers de plaintes
chaque année

Priorités clés du Commissariat à l'information

Réduire l'inventaire des plaintes

- Plus de 3 500 plaintes au départ, certaines >10 ans
- Maintenant, seulement 9 % des plaintes > 2 ans

Assurer la conformité

- 90 % des plaintes sont conclues sans recours aux ordonnances
- Juridiquement contraignantes : les institutions doivent respecter leurs obligations

Fournir des documents d'orientation et faire preuve de transparence

- Statistiques trimestrielles et comptes rendus dans notre [banque de décisions](#)

Principles clés pour les institutions

Leadership de la haute direction : essentiel pour améliorer le respect des délais et la transparence

Réductions prévues : préoccupations concernant l'impact des compressions sur les institutions assujetties à la *Loi*

L'accès à l'information n'est pas un service : c'est un droit quasi-constitutionnel

Examen législatif

Mon point de vue sur l'examen

Éléments positifs

- Gouvernement ouvert à des changements législatifs
- Consultation en amont : amélioration par rapport au dernier examen

Préoccupations

- Manque d'ambition
- Retards à l'échelle du système peu abordés
- Prorogations de délai en situation d'urgence pourraient limiter l'accès
- Redéfinir "document" par "document officiel" risque d'affaiblir la transparence
- Accent mis sur la réduction du fardeau administrative plutôt que la protection du droit d'accès

Modifications que je souhaiterais, qui font suite à mes observations et recommandations précédentes



élargir l'application de la *Loi* afin d'inclure les cabinets du premier ministre et des ministres;



assujettir les documents confidentiels du Cabinet à la *Loi*;



limiter le recours à certaines exceptions, dont celle prévue à l'article 21 (avis et recommandations) et ajouter une disposition prévoyant la primauté de l'intérêt public;



prévoir la durée maximale des consultations qui sont nécessaires pour donner suite à une demande d'accès.

Pour obtenir plus d'information

Consultez les [activités](#), les [publications](#) et les [décisions](#) sur notre site Web

Suivez-nous sur les médias sociaux :

- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)